

Direction générale des services
Mission projet de territoire

Conseil participatif du projet de territoire

3 juillet 2013

Salle des séances, Hôtel du Département



Ordre du jour

La séance est ouverte à … heures… sous la présidence de M. Yves LICHTENBERGER, président du Conseil participatif.

M. Yves LICHTENBERGER
Le point important de notre réunion est la présentation du Référentiel d'Aménagement. Nous ferons ensuite le point sur les commissions et notre plan de travail. Je remercie Coralie DESHAIES, directrice de l'aménagement et du développement des territoires du Conseil Général et Xavier MESSAGER, chef du service aménagement et stratégie, qui vont nous présenter le Référentiel d'Aménagement, l'un des éléments du chantier 5 du projet de territoire.

I. Présentation par la Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires puis mise en discussion du Référentiel d'Aménagement élaboré par le Conseil général dans le cadre du Chantier 5.

Mme Coralie DESHAIES, Directrice de l'Aménagement et du Développement des Territoires
Comme l'a évoqué le Président du Conseil participatif, le travail sur le Référentiel d'Aménagement s'inscrit pleinement dans le Projet de territoire. Ce dernier comprend cinq chantiers, dont le cinquième s'intitule « un nouveau modèle d'aménagement pour la Seine-et-Marne ». La mise en œuvre de ces chantiers a été confiée à plusieurs directions au sein du Conseil général. La direction de l'aménagement a reçu pour mission de travailler et de réfléchir à la mise en œuvre du chantier n°5.

Le Département détient une compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme ; dans ce cadre, il est amené à rendre des avis sur les SCOT et les PLU et à se poser des questions sur les aspects de développement et d'aménagement. Au-delà de notre direction, plusieurs directions sont impactées par les questions d'urbanisme : environnement, eau, routes, transports… Nous avons souhaité lancer un travail transversal pour s'assurer de la prise en compte d'une approche transversale dans les avis que nous rendons sur les PLU, SCOT et ZAC et de la cohérence de la vision du Conseil général. Le Projet de territoire a été mis en œuvre alors que nous développions cette réflexion. Il a été l'opportunité de croiser les visions techniques et politiques. Nous voulions donner du sens et du contenu dans le projet d'aménagement proposé pour le département de Seine-et-Marne.

Nous avons été rattrapés par une actualité débordante sur ces questions. Au-delà du Projet de territoire, l'acte III de la Décentralisation, dont les textes ne sont pas encore aboutis, prévoit de reconnaître aux Conseils généraux une compétence d'assistance

technique renforcée dans le champ de l'aménagement du territoire. Au-delà de l'acte III de la Décentralisation, sont arrivés le Grand Paris et la révision du SDRIF. En tant que personnes associées, nous avons dû émettre un avis sur ce dernier et porter une vision d'un modèle d'aménagement. Au-delà des documents d'urbanisme, une réflexion est en cours au Conseil général pour poser les bases d'une nouvelle forme d'aide aux territoires. Celle-ci nous a conduits à réformer nos politiques d'accompagnement aux territoires. Le lien n'est pas direct puisque le référentiel porte sur les questions d'urbanisme alors que les politiques portent davantage sur les questions de développement local. Cependant, les questions de développement, d'équipement, d'urbanisme et d'aménagement sont liées à partir du moment où nous portons une vision d'un territoire et en écrivons l'histoire.

Au sein du Conseil général et du département de Seine-et-Marne, une réflexion plus large est menée par la DATAR (« Territoires 2040 »). Elle soulève des questions similaires à celles du Conseil général, mais à l'échelle nationale. Elle s'interroge sur les nouvelles formes de développement, d'aménagement et d'urbanisme dans une France en mutation, considérant qu'il est intéressant de rechercher des perspectives de ce que serait la France en 2040. La DATAR est intéressée par nos travaux et suit notre démarche, car elle l'assimile à une mise en application des réflexions qu'elle mène à l'échelle du territoire Français.

La Seine-et-Marne est un département particulièrement intéressant sur ces questions. C'est le plus grand d'Île-de-France et il symbolise à lui-seul de nombreux types de développement : fin de la ville, de l'agglomération, de la métropole, mais aussi entre-deux, campagne, nouvelle campagne et début de la province. Ces caractéristiques ont conduit la Seine-et-Marne à rechercher un modèle de développement propre.

En conclusion, nous avons souhaité travailler sur un outil de médiation, conçu à l'origine comme un outil de médiation interne. Le projet politique nous a conduits à l'étendre aux territoires et à partager en interne pour convaincre en externe. Tels étaient les éléments fondateurs de notre démarche.

Le Référentiel d'Aménagement a pour vocation d'être un document qui fait vivre le Projet de territoire en portant les spécificités de l'aménagement de la Seine-et-Marne vis-à-vis du Grand Paris et de Paris Métropole. Il est conçu comme un outil de médiation avec les territoires, d'ingénierie et de démonstration pratique utile aux élus, pour aider à la conception de réponses nouvelles (surtout là où l'ingénierie manque), être dans l'audace plutôt que dans le modèle et ne pas s'interdire de définir des règles aménagistes. Cependant, la conviction doit primer. Le message se veut de nature politique. C'est une interpellation quant aux modes de faire, aux principes à revisiter, aux cultures à faire évoluer. Ce sont aussi des propositions pour faire évoluer ces modes de faire.

Le Référentiel d'Aménagement n'est pas LA référence. Nous n'avons pas voulu recréer un document similaire à un guide des pratiques exclusives de toute autre. Nous avons voulu un outil pédagogique simple et évolutif. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des

situations d'aménagement et d'urbanisme qui amènent à développer nos territoires : comment pouvons-nous répondre aux enjeux ? Quelles solutions pouvons-nous développer ? L'objectif du référentiel est aussi d'apporter une aide à l'analyse de situations concrètes et spécifiques d'aménagement évolutif. Lorsque nous vous détaillerons le contenu du document, vous verrez que nous avons voulu être très opérationnels. Le document ne recense pas l'exhaustivité des projets de la Seine-et-Marne mais reprend des cas pratiques illustrés. L'objectif est également de rappeler les documents disponibles pour mieux agir. Nous nous sommes ainsi attachés à rappeler les documents de référence disponibles sur les questions d'aménagement. Il apporte aussi des recommandations pratiques et présente les orientations d'aménagement souhaitées par le Conseil général de Seine-et-Marne. Il affirme de nouveaux principes pour faire autrement et invite à poursuivre l'effort collectif de conception.

Le Référentiel d'Aménagement n'est pas un mode d'emploi pour des projets clés en main, un ensemble de normes pour construire et aménager selon un modèle unique seine-et-marnais, un énoncé réglementaire ou conditionnel ni un schéma d'aménagement du territoire.

Ce document a été réalisé dans le cadre d'une large concertation, puisque nous souhaitons en faire un outil de médiation avec les territoires. Ceux-ci ont été associés en amont dans la réflexion. Il a été conçu en interne, avec l'accompagnement d'un maître d'ouvrage, notamment pour la partie dessins, sans le confier intégralement à un prestataire. Ce travail a été mené par plusieurs directions pour permettre aux agents de s'imprégner du modèle qu'ils seront amenés ensuite à exposer aux élus. Se l'approprier dès le début nous semblait important.

Cinq instances ont assuré l'encadrement de la démarche. Un groupe de travail inter-directions (Direction de l'Aménagement, Direction de l'Eau et de l'Environnement, Direction des Transports, Direction des Collèges, Direction des Affaires Sociales, Mission Projet de territoire et CAUE) a constitué l'instance de production.
L'instance de concertation était scindée en un comité technique externe et un comité technique interne. Le premier réunissait des représentants des territoires (urbains, ruraux, communautés d'agglomération, communautés de communes en milieu rural), EPA, des partenaires institutionnels (Etat, Régions), l'IAU, le PNR du Gâtinais, la chambre d'agriculture, l'AIGP, Paris Métropole, les ateliers de Cergy-Pontoise et l'école d'architecture de MLV. Le comité technique interne réunissait les Directions du Département.
Le pilotage était assuré par les élus du Conseil général (Jean DEY, Vice-président en charge de l'environnement et du développement durable, Gérard EUDE, Vice-président du développement économique et du grand projet d'aménagement, Bertrand CAPARROY, Vice-président chargé des territoires ruraux, du numérique et du développement des nouveaux usages) et Patrick SEPTIERS, Président de la commission 5 du projet de territoire.

Enfin, un comité scientifique composé de 17 universitaires et experts de l'aménagement s'est réuni à trois reprises (géographes, architectes, urbanistes, paysagistes, chercheurs en sciences sociales et du CNRS, agronomes, écologues, docteurs en science de gestion…). La plupart avaient travaillé sur la démarche de la DATAR, « Territoires 2040 », et nous ont apporté un éclairage national tout en ayant l'opportunité de travailler sur un cas concret et de rapporter leurs recherches aux réalités territoriales. Nous étions honorés de leur présence et leur regard nous a beaucoup apporté dans la démarche. Ces universitaires venus de la France entière ont pu constater la dynamique de la Seine-et-Marne et la mise en place du Projet de territoire. Ce sont autant de personnes qui peuvent évoquer la démarche de notre Département à l'extérieur.

Trois visites ont été effectuées sur site avec le groupe de travail et l'accompagnement des experts. Nous avons décidé de retenir trois parcours reprenant le schéma du projet de territoire (vallées métropolitaines, territoires de franges et espaces intermédiaires, territoires ruraux et nouvelles campagnes). Nous avons tenté d'illustrer au mieux l'organisation territoriale évoquée dans le projet de territoire.
Le premier parcours, Meaux-Marne-la-Vallée-Roissy, correspond à celui de la vallée métropolitaine avec un débord sur les territoires périurbains autour de l'aéroport de Roissy. Ces territoires fonctionnent ensemble avec des typologies et des physionomies différentes. Le second parcours, Melun-Tournant et Brie-Comte-Robert, est celui des franges et des territoires intermédiaires. Le troisième parcours, Melun-Provins le long de la RD213, est plus rural ; nous partons de la ville et de la vallée pour rejoindre l'est de la Seine-et-Marne, ce qui permet de visualiser les transitions paysagères.

Le comité d'experts, grâce à son regard extérieur, nous a beaucoup aidés à organiser le document d'aménagement. Le plan a été travaillé en lien étroit avec ce comité. Nous avons retenu trois parties :

- **La nature pour guider l'aménagement des territoires :**
  Nous nous référons à la nature sous toutes ses formes et fonctions pour cultiver la spécificité des territoires. Le comité scientifique a en effet souligné que ce rapport se posait dans tous les espaces de la Seine-et-Marne. Dans les campagnes, il s'agit du rapport aux lisières, dans les espaces intermédiaires, se pose la question des limites, et dans la vallée métropolitaine, celle des nouveaux modèles d'aménagement dans lesquels transpire la nature. Rappelons que 80 % de l'espace du département est agricole et forestier. Il semblait donc intéressant d'adopter cette première approche.

- **La mobilité pour associer les territoires et les réseaux :**
  Notre département est profondément inscrit dans le fonctionnement francilien et la question des mobilités y est centrale. Nous restons la porte d'entrée est de l'Île-de-France, et cette question des mobilités et des circulations est essentielle.

- **La proximité pour réinventer la qualité des espaces collectifs :**
  Le projet de territoire rappelle dans son manifeste qu'au cours des quarante dernières années, s'est développé un urbanisme sectoriel galopant traitant davantage la question du lotissement que de l'espace public, traitée de façon fonctionnelle. L'idée est d'inverser la tendance et de se référer aux proximités pour réinventer la qualité de vie et de travail. C'est un troisième enjeu fort pour la Seine-et-Marne.

Sur la base de ces trois principes, nous avons décliné 17 fiches sur des thématiques propres à la Seine-et-Marne. Je vous propose de nous attarder sur l'une d'entre elles pour vous illustrer la conception du document.

M. Xavier MESSAGER
Le Référentiel d'Aménagement est pensé de manière très pédagogique. Notre volonté était de nous adresser à tous et que le message soit bien compris. Ce document est composé de 17 fiches, voire 18. Ce nombre n'est pas encore fixé car nous sommes dans un processus de relecture assez intense et très fructueux. Cet exercice force la collectivité à se positionner sur de vrais enjeux d'aménagement en mobilisant plusieurs compétences. Nous avons ainsi réussi à réunir cinq directeurs pour en débattre, car les visions peuvent différer selon le champ d'action. Il est apparu possible de dégager une vision départementale et institutionnelle. Ce travail complexe est en cours, en vue de la livraison d'un référentiel en septembre.

Le document doit permettre d'embrasser une problématique en un regard. Il est à la fois très rédactionnel et très imagé. Nous avons voulu placer l'image au service de l'écrit et ne sommes pas partis sur une image fantasmée ou bucolique, mais sur une image minimaliste, qui donne à voir rapidement ce que pourrait être un acte d'aménagement marqué par le Département.

Nous avons voulu présenter une vision alternative de l'aménagement, parfois audacieuse, intégrée dans le système francilien tout en étant spécifique. A toutes les étapes de production du Référentiel d'Aménagement, nous sommes restés concentrés sur le fait que nous travaillions sur le département de la Seine-et-Marne. De ce point de vue, le prestataire a rempli sa mission puisque la Seine-et-Marne revient sans cesse dans les écrits et les approches.

Je ne reviendrai pas sur les trois thématiques évoquées par ma collègue. Rappelons simplement qu'un code couleur est associé à chacune :
- vert pour la nature ;
- bleu pour les mobilités ;
- rouge pour les proximités.

Sur chaque thématique, plusieurs fiches ont été élaborées. Sur les espaces de l'eau et la trame bleue, par exemple, nous posons la question du paysage de la route, mais aussi

des lisières, des interstices agricoles, des itinéraires et des modes de déplacement actifs, de la traversée d'un bourg ou d'un village, de la densification pavillonnaire, le cœur historique, les atouts, les dents creuses et zones d'activité… Actuellement, la question de la mutabilité des zones d'activité existantes se pose beaucoup dans la politique départementale (logement, geste architectural, constructions écologiques…).

La fiche se présente sous la forme suivante :

- un chapeau introductif, avec une photographie de Seine-et-Marne ;
- un message global présentant la problématique ;
- les constats et enjeux, en énonçant des tendances, des chiffres et des prospectives, sans évoquer d'emblée une réponse ;
- les bonnes pratiques et l'exemple à suivre, qui ne sera pas seine-et-marnais ;
- les propositions d'objectifs, déclinés à plusieurs niveaux : des principes forts, innovants et audacieux au fait de simplement poser le débat ;
- le titre de la fiche avec un code couleur rappelant le thème ;
- l'illustration volontairement minimaliste destinée à servir le propos.

Sur le dessin, des bulles (« items ») accompagnent le geste d'illustration et détaillent plus ou moins l'intention. Sur les lisières et interstices agricoles et forestiers, est ainsi évoqué l'aménagement des lieux d'accès en forêt (aménagement d'un parking), l'enrichissement de la lisière agroforestière par des espèces végétales (agroforesterie, chemins piétons et vélo), liens entre les espaces naturels et centre-bourgs, réinvention d'un paysage de transition, plantation de vergers et prairies,… Nous serons parfois dans la continuité, parfois dans l'audace. Des propositions alternatives peuvent être avancées, qui peuvent prêter à sourire ou au moins interpeler.

Mme Coralie DESHAIES
Le principe d'un code couleur sera maintenu, mais les couleurs ici présentées peuvent changer. Le bleu des mobilités est perçu par beaucoup de personnes comme désignant des rivières et des cours d'eau. L'objectif étant un document aussi lisible que possible, il peut encore évoluer.

Pour terminer, je tiens à préciser qu'une fiche représente le maximum de situations possibles et d'actions réalisables. Il est évident qu'elle ne représente aucun cas en Seine-et-Marne. Il ne sera pas nécessaire de réaliser toutes les actions. Nous veillerons à être pédagogiques. Notre but est de montrer le panel d'actions possibles face à une situation, en fonction des caractéristiques du secteur. Nous avons schématisé de nombreuses solutions, mais elles ne sont pas à reproduire toutes sur le terrain. Ce sera bien expliqué dans le document. Ce n'est donc pas un mode d'emploi mais un outil de médiation avec les territoires.

La finalisation du document est prévue en septembre/octobre, pour la rentrée de 2013. Ensuite, l'objectif est de le faire vivre avec un réseau de professionnels autour du référentiel d'aménagement. Ce sont aussi des sujets que nous pouvons évoquer avec vous et le Conseil participatif : comment faisons-nous vivre ce document ? Organisons-nous des colloques ? Faisons-nous venir des professionnels ? Nous savons qu'il faudra le faire vivre et qu'il ne suffit pas de donner un tel document. L'animation du réseau, la promotion et le partage autour des élus peuvent prendre de nombreuses formes, auxquelles nous pouvons réfléchir ensemble. Nous sommes ouverts à la discussion à ce sujet.

Parmi les pistes envisagées, nous prévoyons des séquences de formation et de réflexion pour les Conseillers généraux et les élus de Seine-et-Marne, qui restent à consolider. En interne, le Référentiel d'Aménagement nous servira de base pour les documents d'urbanisme. Comme je vous l'ai dit, il a été en partie à l'origine de l'élaboration du document. Nous voulons aussi l'utiliser pour accompagner nos processus d'identification des actions par bassin de vie. Le projet de territoire a été élaboré à l'échelle du département et l'enjeu est désormais de le décliner sur les territoires. De fait, cet outil référentiel nous aide à apporter des références et des visions. L'idée est aussi de d'accompagner des opérations emblématiques en Seine-et-Marne.

Le travail de partenariats reste à conforter. La DATAR est relativement attentive à notre travail car son originalité, comme elle le rappelle, est qu'il soit mené par le Département. Il existe des référentiels dans d'autres départements, mais ils sont souvent élaborés sous la maîtrise d'ouvrage d'agences d'urbanisme. La Gironde, notamment, a mené un travail similaire en le confiant à l'agence d'urbanisme de Bordeaux, même s'il a vocation à être départemental, le cg l'ayant cofinancé. La DATAR juge intéressant le fait que le Département se porte maître d'ouvrage de l'élaboration du Référentiel d'Aménagement car ce n'est pas nécessairement l'une de ses compétences premières. Cela lui confère une originalité.

L'objectif est également de contribuer à la vision du modèle d'aménagement de la Seine-et-Marne qui sera portée dans les instances comme le Grand Paris. Il permettra de faire entendre une voix forte et de l'illustrer. Nous serons amenés à en rediscuter ensemble.

M. Yves LICHTENBERGER, Président du Conseil participatif
Je vous remercie pour la présentation de ce document et de l'insistance avec laquelle vous veillez à éviter le malentendu que pourrait entrainer le terme « référentiel ». Il renvoie généralement à une norme à partir de laquelle un contrôle est établi. Vous soulignez bien qu'il s'agit d'un outil d'action et non de contrôle.

Je vous remercie également d'insister sur le fait que cet outil permet de reprendre les grands axes du projet à partir de points d'application. Les fiches sont en réalité des points d'application (trame verte, lisières, inter-modalités, gares, pavillons, zones d'activité,

cœurs historiques…). Elles reprennent à partir d'eux la mise en cohérence d'aspects urbains, de voirie, d'habitat, etc. et cet ensemble est un outil d'appropriation et de cohésion. Il me semble que vous avez conclu sur ce fait : c'est un outil pédagogique qui permet de polariser l'action de chacun sur des références partagées. C'est pourquoi il est dénommé référentiel. C'est un outil d'animation et de débat. La manière dont il permettra de diffuser de grands objectifs sur le territoire auprès de catégories d'acteurs très diverses intéressera beaucoup le conseil participatif.

Avant de passer aux échanges avec la salle, j'ai deux questions : comment ce référentiel sera-t-il diffusé ? Comment pouvons-nous nous le réapproprier ?

Mme Coralie DESHAIES
Nous prévoyons une diffusion classique du document. Il sera mis en ligne sur le site Internet et diffusé sous format papier auprès des maires et présidents d'intercommunalités de Seine-et-Marne. Nous réfléchissons également à l'organisation d'un temps d'échange autour de son lancement.

M. Yves LICHTENBERGER
L'apport du Conseil participatif pourrait porter sur sa diffusion et son appropriation par les acteurs.

Mme Coralie DESHAIES
Tout à fait. Comme je vous le disais, il reste encore beaucoup de points à travailler ensemble sur ces questions.

M. Xavier MESSAGER
A l'issue des trois visites sur site, nous avons identifié de nombreuses problématiques relevant de l'aménagement, dans lesquelles le Département aurait pu peser. Nous avons dû prendre des décisions difficiles pour limiter le Référentiel d'Aménagement à 17 fiches. Nous avons fini par un exercice financier, ne pouvant aller au-delà car l'enveloppe budgétaire ne nous le permettait pas. Néanmoins, ces 17 fiches correspondent à 17 problématiques emblématiques de la Seine-et-Marne mais il en reste beaucoup à aborder. Le Référentiel d'Aménagement est un document vivant qui ne s'arrête pas à sa livraison en septembre. Il s'inscrit dans une dynamique dans laquelle les territoires doivent pouvoir susciter des problématiques, que nous pourrons ensuite formaliser. Il doit s'étoffer et s'actualiser au cours des années, car ces problématiques ne peuvent être gravées dans le marbre. L'aménagement d'il y a trente ans n'est en effet plus celui d'aujourd'hui. Nous devrons imaginer la manière dont faire évoluer le document.



Vincent GASTAUD, Président de la Commission 2, collège des Citoyens
J'appartiens au collège citoyen. Votre présentation est très enrichissante. Le Référentiel d'Aménagement affiche une véritable ambition. J'ai décelé plusieurs éléments dans cette présentation dont la réforme des politiques contractuelles et la volonté de proposer une politique de développement en déclinant le projet sur dix territoires ou bassins de vie, dont on voit bien que la réalité intercommunale s'éloigne. Quant à la concertation, je relève des manques pour la présence citoyenne. Seine-et-Marne Développement et la Chambre d'Agriculture sont présentes mais les CCI et les chambres des métiers, les associations professionnelles sont absentes. La concertation reste le fait d'experts et cela se ressent dans la fin de votre présentation. Elle réunit des agents des collectivités, des experts, des agents locaux, des élus et encore des experts. Ils sont nombreux.

Lorsque je viens au Conseil participatif, je suis interpelé par le développement des éco-quartiers dans les bois et les espaces non urbains, qui le deviennent sous cette nouvelle étiquette. J'aimerais savoir comment réagira le Référentiel sur ces aménagements, dont certains figurent dans la visite Tournant-Melun. Je pense notamment au quartier Montaigu, que je trouve éloigné des transports en commun.

La prise en compte du rapport à la nature est un magnifique apport de cette réflexion. C'est effectivement une caractéristique de notre département et il est souhaitable de porter cette idée dans le référentiel, de même que l'aménagement de nos territoires. Ça m'a fait penser à la porte d'entrée pour les déchets.

Le modèle de fiche est quant à lui intéressant et mériterait d'être étudié pour des travaux dans d'autres domaines.

Concernant les finalités, les perspectives et l'animation du réseau du professionnel, un grand absent est l'habitant.

Pour les opérations innovantes, je reviens sur les quartiers qui n'ont d'éco que l'économie.

Mme Monique BELLAS, association RENARD
Je représente Renard, une association de défense de l'environnement. Je ne disposais pas de la présentation visuelle et n'ai pas pu l'analyser. Je suis venue en pensant que le chantier 5 démarrait enfin : je réalise qu'il est presque terminé et que vous avez fait tout le travail sans nous. C'est mon inquiétude majeure. J'entends qu'il contient de nombreux éléments, avec les nuances exprimées par M. Vincent GASTAUD, et que nous avons beaucoup travaillées entre temps. Je m'étais inscrite au Chantier n°5 et j'ai participé à tous les autres parce qu'il n'était pas ouvert et que j'attendais. Plutôt que d'être sollicités à la fin du Référentiel d'Aménagement, n'aurions-nous pas dû être considérés comme des experts ? L'association le Renard en fait aussi partie. Qu'est devenu notre niveau d'expertise du vécu, qui nous a été tant vanté au démarrage des chantiers ?

Par ailleurs, quels sont les rapports qu'établissent ces référentiels avec le SDRIF 2030, les SCOT, etc. ? J'imagine que vous avez recueilli une parole d'experts à ce sujet et que vous pouvez nous donner votre avis en tant que Direction du Conseil général. Il existe certainement des interférences entre ce référentiel et votre action au quotidien.

Quant aux perspectives, ce Chantier n°5 pourrait devenir un regard *a posteriori* sur un référentiel d'experts. C'est un bel outil qu'il faut faire vivre et prendre en main, en sachant qu'il serait étonnant que nous l'apprécions intégralement.

M. Yves LICHTENBERGER
Le Chantier n°5 est bien commencé puisqu'il s'est nourri de tous les autres chantiers. Ce ne doit pas être une fin mais plutôt un début. Nous revenons au fait que ce n'est pas un référentiel ni une animation qui conduit à de la décision mais un outil à s'approprier pour les décisions que chacun prendra.

M. Stéphanie BASCOU
Je vous remercie pour cette présentation très intéressante qui permet d'inscrire les territoires dans un ensemble. Je me permets de rebondir sur la question de l'éco-quartier de la plaine de Montaigu. Il vise l'ambition de répondre à des besoins d'habitat, en équilibrant la nécessité d'une urbanisation et d'une périurbanisation et des besoins supérieurs. Le transport en commun en site propre vient desservir l'éco-quartier qui comprend la plaine de Montaigu mais aussi le quartier existant, la plaine et le pôle hospitalier. Il ne se limite pas à l'outil opérationnel de la ZAC. En réalité, il est un ensemble et répond à une conurbation importante au niveau du territoire.

M. Jacques DROUHIN
Je suis maire de Flagy et président de l'association des maires ruraux de Seine-et-Marne. Notre rôle est aussi d'enrichir ce document. Je pense que nous devrions le faire sur deux points, en commençant par imaginer une commission d'accompagnement. Nous partons d'un constat et d'un travail de plusieurs mois pour l'enrichir par un accompagnement. Il faudrait déterminer les participants de cette commission, en veillant à ce qu'ils ne soient pas trop nombreux par souci d'efficacité.
Ensuite, nous pourrions l'enrichir par des fiches d'expérience reprenant le triptyque nature, mobilité et proximité. Nous connaissons des expériences qui font appel à ces trois éléments. Il serait frustrant de morceler ce travail. Sa richesse est de mettre en œuvre ce triptyque et de reprendre les exemples existants. Je pourrai vous apporter un complément d'information pour le milieu rural.

M. Daniel MESVART
De quelle manière pourrons-nous tenir compte des fiches dans l'élaboration des PLU et des SCOT ? Seront-ils portés à connaissance ? *(Le participant s'exprime sans micro et l'enregistrement est coupé).*

M. Jacques STEVENIN
Je tiens à saluer le travail réalisé, encore mystérieux. Souvent, nous connaissons bien les exemples lointains et moins les situations proches de chez nous. Cet outil nous permettra aussi de mieux connaître les exemples de notre environnement proche.

A Sénart, nous avons deux éco-quartiers, plutôt urbains, en Seine-et-Marne et en Essonne. Il existe deux établissements publics d'Etat en Seine-et-Marne. Nous serions ravis de contribuer au développement de ce travail.

Nicolas DELAUNAY, Directeur de Cabinet de Vincent Éblé
L'enjeu est à la fois l'appropriation du document et surtout sa concrétisation. Je vous rejoins sur le sujet de la concertation. Le terme est mal choisi, car ce document n'a pas été élaboré en concertation. En revanche, il a été travaillé avec plusieurs acteurs. Ce n'est cependant pas la concertation au sens où nous l'entendons ici.

Avant de publier le document, nous avions d'ores et déjà imaginé qu'il y aurait besoin de « bêta testeurs ». Il faut aller au-delà. Je retiens l'idée qu'il est indispensable de constituer un petit groupe pour le déclenchement officiel de la commission n°5 qui, pour des raisons diverses, n'a pas pu réellement se développer, avec les personnes qui seront volontaires pour s'y engager. Sans vouloir exclure les associations, elle comptera à mon avis un nombre conséquent des élus locaux car ils sont la cible privilégiée en raison de leur pouvoir de décision. Il est utile d'avoir le regard des maires sur le sujet. La commission sera aussi la possibilité de compléter ce document, d'en vérifier la lisibilité et la compréhension et d'identifier les questions qui restent sans réponse.

Nous pouvons prendre le temps de publier ce document, l'essentiel étant sa compréhension et sa publication. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité vous le présenter ce soir.

M. Yves LICHTENBERGER
Les fiches seront rapidement disponibles sur le site Internet du conseil participatif. Vous pouvez suggérer les fiches qui manqueraient. Nous avons par ailleurs toujours annoncé que la commission n°5 démarrerait après les autres en raison de son caractère transversal. Sa feuille de route est en train de s'élaborer.



Mme Coralie DESHAIES
Concernant l'élaboration, la concertation et la destination du document, il faut être conscient de sa complexité. Il faut en déterminer la cible et vous savez que nous ne pouvons pas prévoir le même document pour des techniciens, des élus, du grand public… C'est impossible car nous nous retrouverons dans la métaphore du couteau suisse qui veut servir à tout mais dont les fonctions sont finalement peu utiles. Nous avons tenté d'élaborer un document qui s'adresse à la fois à des techniciens, avec un message clair pour les élus. Il véhicule un message politique dans le cadre du Chantier n°5 tout en descendant à un niveau technique sur l'urbanisme. C'est un compromis qui n'est pas simple. La cible n'est pas le grand public. En revanche, pour le faire vivre, se l'approprier et le développer, les possibilités sont vastes.

Pour débattre d'une vision, il faut en poser les bases, ce que font les fiches. L'enjeu du document est de savoir s'il faut débattre de grands principes ou d'éléments déjà identifiés qui permettent d'illustrer le débat et d'ouvrir les discussions.

Dans le cadre du Conseil général, nous tentons de travailler sur le sujet des SCOT et des PLU lorsque nous sommes associés à leur démarrage. Il arrive que nous ne soyons sollicités qu'à la fin de l'élaboration d'un document et n'ayons plus qu'à émettre un avis. Nous demandons aux communes de nous associer en amont pour apporter des éléments concrets et une vision du département sur ce « porter à connaissance ». Nous nous appuierons sur le référentiel, également conçu dans ce but, pour apporter des exemples concrets et des propositions.

M. Yves LICHTENBERGER
En conclusion, la cible principale du Référentiel d'Aménagement est les professionnels de l'aménagement avec la possibilité de décliner des discussions élargies. La commission n°5 pourrait jouer un rôle dynamisant à cet égard.

II. Commissions

1. C3 : retour sur la réunion à Fontainebleau

Antoine METER, Président de la Commission 3
La commission 3 a été fidèle à son mode de travail, c'est-à-dire qu'elle s'est délocalisée à partir de Melun pour rejoindre des zones d'excellences. Nous avons choisi Fontainebleau pour cette réunion. La commission s'est déroulée en deux temps : un premier temps consacré à la présentation du tourisme dans les locaux de l'IUT à Fontainebleau et un second temps de visite du château et de ses expositions.

Cette commission s'est avérée très riche et a permis de découvrir l'Institut Français du Tourisme, que les membres de la commission ne connaissaient pas, ainsi que le Pôle

d'Excellence Touristique Paris Est de Fontainebleau. C'est l'un des huit pôles d'excellence touristiques créés par l'Etat. Il a démarré en 2009 et vient d'arriver dans cette ville. Son objectif est de mailler le territoire local, y compris en matière de formation. Le tourisme représente 60 000 emplois en Seine-et-Marne, dont 34 000 directs et 26 000 indirects. Ces 60 000 emplois amènent également des formations. Nous avons travaillé avec les deux universités présentes, Paris Est Marne-la-Vallée et Paris Est Créteil, le Pôle d'Excellence Touristique, l'IFT et le CNAM sur des formations que nous pourrions mettre en place en commun.

Une première réunion a eu lieu à la suite de la commission 3 et une seconde réunion est prévue en septembre à Marne-la-Vallée pour mailler le territoire en formations à la fois qualifiantes et diplomantes pour répondre aux besoins du tourisme dans le département.

M. Yves LICHTENBERGER
Je vous remercie pour ces travaux et vous invite à les poursuivre.

2. C4 : organisation d'un événement autour de l'Eco-Rénovation, comment capitaliser durablement les synergies créées ?

Nicolas DELAUNAY
La commission 4 est très dynamique et se réunit de façon délocalisée pour suivre les questions des éco-matériaux et de l'éco-construction. Elle a notamment pour finalité d'organiser un événement départemental sur ces sujets, sous la forme par exemple d'assises départementales de l'éco-construction. Après réflexion, il est envisagé d'aborder la question de l'éco-rénovation, car l'éco-construction est un sujet souvent abordé en colloques et pourrait être redondant. En outre, l'éco-rénovation est un enjeu encore plus important, dont on parle moins, notamment en Seine-et-Marne où 60 % des immeubles d'habitation datent d'avant 1975. Cet événement serait organisé en novembre, ou du moins avant la fin de l'année, en partenariat avec les nombreux acteurs qui se sont mobilisés sur le chantier 4 et en lien avec les services du département et du SMD, co-porteur de ce chantier. Cet événement n'aurait pas vocation à avoir un rayonnement national ou international mais à structurer la filière en Seine-et-Marne, mobiliser les acteurs et aboutir à des avancées concrètes sur la base des réflexions menées par la commission depuis 18 mois.

3. Point sur les travaux des commissions : relance des C1, C2, C5.

M. Yves LICHTENBERGER
La commission 1 poursuit ses travaux en se centrant sur la question de l'accessibilité des services sociaux aux usagers les plus éloignés, en engageant notamment un travail avec le Labex (laboratoire d'excellence) Futurs Urbains sur les Maisons Départementales des

Solidarités. Elles sont l'une des expérimentations phares lancées par la Seine-et-Marne et suivies au niveau national avec intérêt.

La commission 2 va se centrer sur la question du covoiturage.

La commission 5 a été largement évoquée ce soir. Elle accompagnera la mise en œuvre du référentiel et son animation.

En l'absence d'autres questions sur le fonctionnement des commissions et leur lien avec le conseil participatif, je vous propose d'aborder le dernier point à l'ordre du jour.

III. Appel à Initiatives : retour sur expérience et lancement de la deuxième édition

1. Bilan chiffré

Aurélien BERNICCHIA
L'appel à initiatives a été lancé en 2012 avec un premier jury qui s'est réuni en octobre 2012. Sur 62 dossiers reçus, 28 ont été labellisés en première instance. Le jury s'est réservé la possibilité de réétudier d'autres initiatives quelques mois plus tard après une période de maturation. Le nombre d'initiatives labellisées a ainsi été porté à 35. Chaque chantier est représenté, mais le premier sur l'accessibilité des services suscite davantage d'enthousiasme (22 dossiers déposés et 11 labellisés, soit près du tiers des dossiers déposés et labellisés). Le second chantier sur la mobilité est plus complexe à mettre en œuvre pour les porteurs d'initiative. Il n'a reçu que quatre dossiers, dont un a été labellisé.

Vincent GASTAUD
Inaudible (intervention hors micro).

M. Yves LICHTENBERGER
Trois dossiers ont été labellisés sur quatre.

Un intervenant
Effectivement, il y a une erreur dans mes chiffres. Parmi les *satisfecit*, citons la diversité et la qualité des dossiers reçus, ainsi que la communication. Chaque mois, quatre initiatives labellisées sont présentées dans *Seine-et-Marne Magazine*, *Trajectoires*, etc. Monsieur Gastaud, il me semble que «Opti'Vélo » a bénéficié de cette publicité, ainsi que « Planète Chanvre», qui a constaté des commandes supplémentaires.

Quelques difficultés administratives ont pu émailler l'envoi des dossiers.

Nous allons renouveler l'expérience et lancer une campagne de communication sur la saison 2013-2014, avec l'objectif également de réévaluer les porteurs de projet. Nous

vérifierons qu'ils s'inscrivent toujours dans la démarche du Projet de territoire avant de renouveler leur labellisation.

Enfin, nous voulons donner à voir ces initiatives labellisées en proposant au Conseil participatif et aux élus de visiter les porteurs de projet sur place, notamment les moins connus ou les plus emblématiques du Projet de territoire pour promouvoir l'initiative seine-et-marnaise.

2. Retombées

Vincent GASTAUD
J'ai été acteur et observateur de cette démarche. Le chantier n°2 doit répondre à la commande suivante de l'exécutif : trouver des expérimentations pour les mobilités innovantes. C'est effectivement difficile car elles impliquent souvent des infrastructures qu'il faut pouvoir expérimenter. Nous avons donc vu apparaître, avec l'appel à initiatives, un certain nombre de propositions qui répondraient à ce désir, notamment sur les transports à domicile en milieu rural dans des véhicules propres/électriques. Le chantier n°2 est réorienté sur le covoiturage sans avoir répondu à la question de l'exécutif tout en ayant vu émerger des expérimentations potentielles, mais sans faire le lien avec l'exécutif pour prendre des décisions. Y a-t-il un dysfonctionnement ?

Anne-Marie NUITENS
Nous avons été labellisés et c'est assez sympathique. Une petite initiative peut ainsi devenir connue dans le département. J'ai été surprise par cette démarche. Nous avons eu beaucoup de retours car tout le monde lit Seine-et-Marne Magazine. Pour rejoindre la problématique du chantier n°4, nous produisons des matériaux en étant confrontés à un problème de metteurs en œuvre. Nous avons eu beaucoup de retours mais avons peu de solutions à apporter aux personnes qui nous posent des questions, mis à part la distribution de matériel.

Jacques DROUHIN
Lorsqu'on labellise une initiative, les retombées sont intéressantes. Pour les véhicules électriques, nous avons mis à contribution le monde de l'entreprise, très sensible à la valorisation de l'énergie déployée sur un territoire rural. ERDF et EDF nous ont fait part de retours positifs et c'est une vitrine pour eux. Ils y voient une manière de travailler intelligemment avec des élus et des collectivités, en envisageant éventuellement de reproduire l'expérience sur un territoire identifié.

M. Yves LICHTENBERGER
Ces expériences démontrent l'intérêt d'un label qui n'est pas accompagné de moyens financiers. Il stimule malgré tout les énergies et apporte une visibilité importante. C'est aussi une ressource pour les commissions, qui peuvent repérer ainsi des initiatives innovantes, les stimuler et les accompagner en tant que porteuses de transformations sur le territoire.

François VERRET
Depuis deux ans, je demande à que nous traitions en assemblée plénière le point IV de l'ordre du jour sur le fonctionnement du Conseil participatif. Je constate une nouvelle fois qu'il risque de ne pas être abordé. Serait-il possible de l'inscrire à l'ordre du jour en début de réunion pour que nous puissions nous exprimer sur la raison d'être du Conseil participatif ? Après deux à trois ans de fonctionnement, j'ai de nombreuses questions et je m'interroge sur l'impact de nos avis.

M. Yves LICHTENBERGER
J'allais conclure sur ce point. Notre prochaine réunion sera consacrée au bouclage des trois premières années du conseil et sera l'occasion de redéfinir le mode de fonctionnement. Comme pour la commission 5, certains points sont transversaux. Nous avons évoqué le sujet du fonctionnement mais ce n'est pas suffisant.

Plusieurs questions ont été posées : l'une sur la participation d'un noyau dur fidèle, que nous avons réussi à élargir, l'autre sur le fonctionnement des commissions, que nous avons élargies à d'autres membres et non membres. Nous devons aussi tirer un bilan de l'apport du Conseil participatif au conseil général et à ses actions.

IV. Questions diverses

1. Fonctionnement du Conseil participatif

Ce point est reporté au prochain Conseil participatif.